

Nom de l'exploitant :

Adresse :

Mise en conformité des machines mobiles : L'évaluation

PETITS AUTOMOTEURS A CHENILLES

Marque :

achat neuf ou occasion:

Année de première mise en service :

Plaque CE ou conforme au code du travail

OUI	NON
-----	-----

Certificat de conformité :

ANALYSE DES RISQUES

- Renversement ou cabrage : absence de structure de protection : opérateur écrasé
- Transport de tiers à des emplacements non autorisés : chute
- Tiers écrasé lors de manœuvre (pieds...)
-
-
-

ÉVALUATION TECHNIQUE



Informations des opérateurs : présence d'une notice d'instruction

OUI	NON
-----	-----

C : Conforme NC : Non Conforme

Éléments à prendre en considération	État de conformité		Mise en conformité : éléments à modifier ou à vérifier
	C	NC	
Présence d'une structure de protection en cas de retournement (SPCR)			
Présence en bon état des protecteurs de courroies, poulies et ventilateurs du moteur			
Les gaz d'échappement ne doivent pas être dirigés vers l'opérateur ou les zones d'aspiration de ventilation de la cabine			
Prévoir une protection des systèmes d'échappement contre le risque de brûlure dans la zone d'accès à la cabine			
Présence de protection des chenilles suffisamment enveloppantes			
Les systèmes d'attelage (bras de relevage inférieurs, troisième point, chevilles, goupilles, crochets, chapes, etc) doivent être en bon état sans usure prononcée			
Flexibles hydrauliques (véhiculant de l'huile sous pression ou du produit phytosanitaire) protégés à proximité de l'opérateur			

Nom de l'exploitant :

Adresse :

Éléments à prendre en considération	C	NC	Éléments à modifier ou à vérifier
Prévoir un éclairage de travail pour le travail de nuit			
Un bouclier fixe doit protéger la prise de force			
Prévoir un accès au poste de conduite			
Prévoir un siège en bon état			
Prévoir une clé de contact pour la mise en marche du moteur			
Prévoir un dispositif interdisant la mise en route du moteur lorsque la transmission est engagée , si cela est techniquement réalisable (précâblage existant)			
Les commandes au poste de travail doivent être visibles et facilement identifiables (fonction et mode de fonctionnement)			
Le système de freinage (service et stationnement) doit être en état de fonctionnement et efficace			
Présence d'un avertisseur sonore (klaxon)			
Présence d'un dispositif d'arrêt général au poste de conduite			

Autres points à prendre en considération

Remarques éventuelles :

--

Date de l'évaluation

Signature du responsable